



**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
Madame BOUQUIN Christine - La Présidente  
7, avenue de la Gare d'Eau  
25031 Besançon Cedex  
www.doubs.fr  
Tél. 03.81.25.81.25 - Fax 03.81.25.80.51

## **AVIS D'APPEL A MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT CONCURRENT POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU DEPARTEMENT DU DOUBS EN VUE DE L'INSTALLATION ET DE L'EXPLOITATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE**

**Code CPV** : 09331200

**Date de publication** : 05/10/2020

**Date limite de réponse** : 05/11/2020 à 17h00

**Description succincte** : Le Département du DOUBS a été sollicité pour l'occupation d'une partie du domaine public dont elle a la gestion, à savoir une partie de la toiture du collège de Villers-le-Lac en vue de l'installation et de l'exploitation d'un parc photovoltaïque.

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publique (CG3P), s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, le Département du DOUBS est tenue de procéder à une publicité avant d'envisager de délivrer cette autorisation, afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente en vue de la réalisation d'un projet similaire.

Il est précisé qu'en l'absence d'offres concurrentes, le Département entrera en négociation pour conclure une convention avec la société ayant manifesté son intérêt spontané pour l'installation et l'exploitation du parc photovoltaïque.

Le présent appel à manifestation d'intérêt concurrent doit permettre de sélectionner un candidat mais n'a pas pour vocation de figer l'ensemble des aspects juridiques et techniques du projet. Ceux-ci seront définis et validés par toutes les parties lors de la phase qui suivra l'appel à manifestation d'intérêt concurrent.

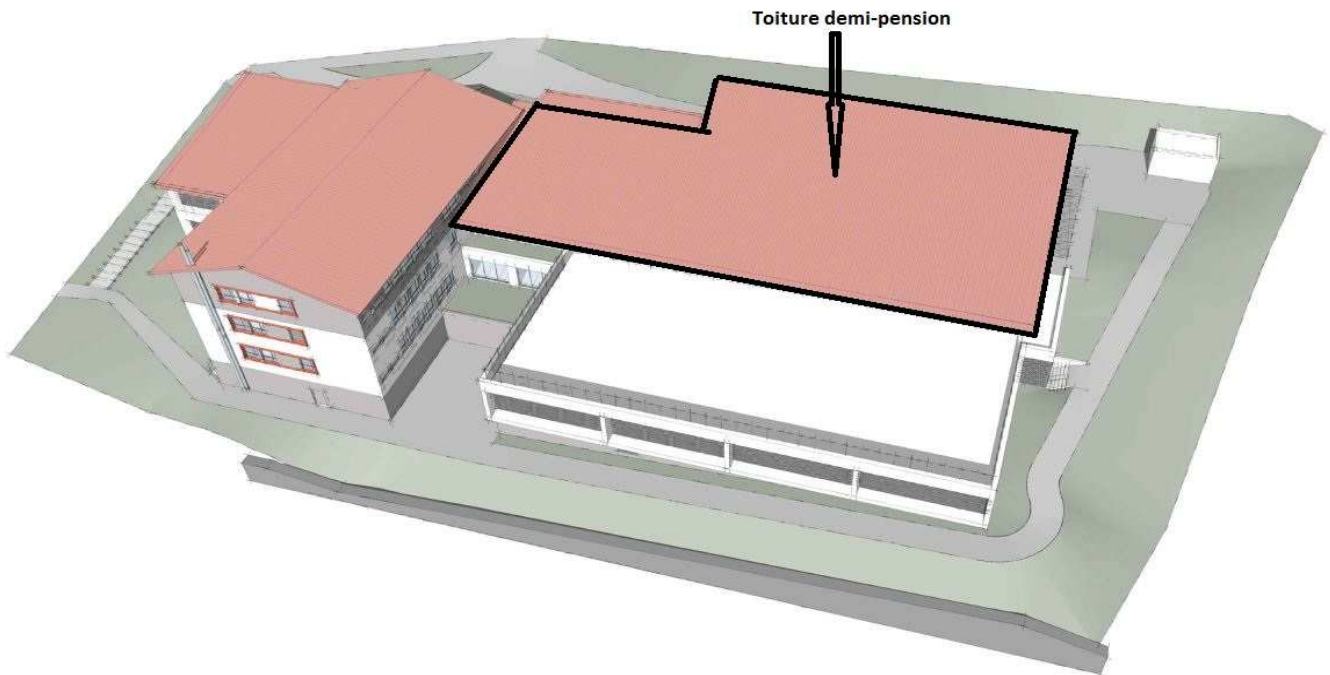
Le collège est en cours de restructuration.

Les travaux débuteront début 2021 et se termineront au 1<sup>ier</sup> semestre 2023.

**Objet** : Installation et exploitation d'un parc photovoltaïque – Réalisation des études et aménagements nécessaires au projet aux frais et risques du preneur

**Lieu de l'occupation** : Collège « Jean Claude Bouquet » de Morteau, site de Villers le Lac, situé 4 rue de Général de Gaulle 25130 Villers le Lac. Toiture du bâtiment demi-pension d'une surface d'environ 1000 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée : AC 282.

## Maquette du collège



**Durée :** En application de l'article L. 2122-2 du CG3P, la durée de la convention sera « *fixée de manière à ne pas restreindre ou limiter la libre concurrence au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis, sans pouvoir excéder les limites prévues, le cas échéant, par la loi.* »

**Déroulement de la procédure :** Les manifestations d'intérêt sont à adresser jusqu'au 05/11/2020 à 17h00 exclusivement par voie électronique à l'adresse : [dpl@doubs.fr](mailto:dpl@doubs.fr) à l'attention de Madame Merlin Laetitia.

Les propositions de projets des candidats devront répondre à un certain nombre d'objectifs du projet.

Le projet d'installation et d'exploitation de centrales solaires photovoltaïques sur lesdites toitures devra avoir une dimension territoriale (ancrage local, mobilisation citoyenne) et pédagogique.

Le projet devra s'intégrer dans une démarche globale en termes d'environnement, notamment l'exemplarité dans le choix des matériaux utilisés et plus généralement dans la réduction des impacts environnementaux du projet.

Le porteur de projet devra accorder une attention particulière à la mise en œuvre et la gestion des équipements garantissant une sécurité totale pour les utilisateurs du bâtiment (notamment collégiens, techniciens, enseignants, équipe dirigeante du collège).

Il prendra à sa charge l'ensemble des opérations et démarches nécessaires à la finalisation du projet, de même que le financement et la maintenance de l'installation.

Il est rappelé aux candidats que ce projet s'inscrit également dans une démarche de valorisation économique et patrimoniale du territoire.

**Critères d'attribution** : L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Implication, actions et démarches du prestataire dans le cadre du projet et plus largement, dans la transition énergétique (50%)
- Modalités de gestion des installations par le prestataire (40%)
- Redevance proposée (10%)

**Conditions de participation** : La manifestation d'intérêt concurrent susceptible d'être exprimée devra comporter les éléments suffisants afin que le Département du Doubs puisse identifier son émetteur.

Les éventuelles manifestations d'intérêt devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

- un courrier de présentation du candidat : Nom de la personne morale ou physique, adresse, numéro de téléphone, courriel, statuts, activité, bilan comptable des trois dernières années ;
- une présentation du projet qu'il entend réaliser, dans le respect des conditions exposées dans le présent avis ;
- la redevance proposée et ses modalités de calcul et de révision (part fixe, part variable...)
- le calendrier de réalisation ;
- un extrait Kbis du candidat ou tout autre document équivalent.

Les fichiers envoyés doivent être au format PDF.